



VILLE de MAISONS-LAFFITTE

COMMUNIQUÉ
de Jacques MYARD
Membre Honoraire du Parlement
Maire de Maisons-Laffitte
Président du Cercle Nation et République

Le 19 Mars 2020

A/S : CORONAVIRUS - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES N° 4 : COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE LA CELLULE DE CRISE.

La cellule de crise s'est réunie ce jour en Mairie de Maisons-Laffitte en présence de plusieurs Maires-adjoints, du commissaire de la Police Nationale, du chef de la Police Municipale, des 3 représentants de la Direction générale de la Mairie.

Le directeur de cabinet du Préfet des Yvelines - chargé de la sécurité publique - nous a rejoints en fin de réunion ; il nous a annoncé que le Préfet allait prendre un " Arrêté portant interdiction d'accès du public aux parcs, jardins, promenades, massifs forestiers et berges de la Seine ". Arrêté promulgué depuis lors, que vous pouvez lire sur le site de la ville.

De la réunion de la cellule de crise, je retiens les points essentiels suivants :

1) Attestation de Déplacement Dérogatoire

Il est impératif que vous ayez toujours avec vous cette attestation qui doit être actualisée CHAQUE JOUR, dès lors vous pouvez mettre la date au crayon et actualiser la date en l'effaçant ; ce point a été avalisé avec les autorités de la police nationale.

J'ajoute que cette attestation accompagne obligatoirement l'attestation de l'employeur qui justifie les déplacements professionnels.

Je vous rappelle que l'absence de l'attestation de déplacement dérogatoire peut entraîner une amende de 135 €...

Les contrôles vont se multiplier, en conséquence ayez toujours avec vous cette attestation.

2) Les sorties de votre domicile sont strictement limitées.

Le non- respect de ces limitations a provoqué un durcissement des autorités préfectorales qui ont pris de nombreux arrêtés sur le modèle de celui du Préfet des Yvelines.

Pas d'activités sportives en groupe, pas de balade en forêt, promenade autour de chez vous seulement.

3) Nouvelles fermetures :

- le camping
- le commissariat est fermé au public, mais il continue d'être activé pour le départ des patrouilles et pour les interventions d'urgence.

En tout état de cause si vous devez faire appel à la police, appelez le 17.

- la poste : la direction nationale de la poste a appliqué son " plan noir " seuls quelques établissements sont alors ouverts, les établissements dit " Cash " qui payent en liquide. Avec l'application de ce plan, seuls sont ouverts les bureaux de poste de Sartrouville (sur le plateau), à Achères et Saint-Germain.

J'ai pris l'attache de la direction départementale pour protester contre ces dispositions qui pénalisent les Mansonniens et Mesnilois.

Je pense avoir été entendu, il me revient que notre bureau devrait rouvrir en partie à partir de lundi, avec des horaires adaptés... on va voir.

Le retrait d'argent est toujours possible au Distributeur Automatique de Billets (DAB) qui est sur la façade de la poste.

4) Point sur le fonctionnement des services de la ville

Les services sont fermés à l'accueil du public MAIS continuent de travailler par télé travail et sont joignables par transfert du téléphone.

Tous les sites sportifs sont fermés, y compris l'île de la Commune, les tennis du parc Desaix. Toutes les écoles, les crèches publiques et associatives sont également fermées, seules quelques micro-crèches - moins de 10 enfants - demeurent ouvertes à ce stade.

Le système mis en place pour la garde des enfants des soignants fonctionne bien : 7 enfants en âge scolaire ont été accueillis, 2 enfants en âge de la crèche.

5) J'ai demandé à la police municipale de rappeler les règles de déplacement à toutes les personnes contrôlées

MAIS seule la police nationale a la capacité de dresser des contraventions de 135 €...

Sachez que les contrôles de la Police Nationale vont se multiplier : PRUDENCE et VIGILANCE.

J'appelle chacun à respecter les mesures de confinement dans l'intérêt bien compris de tous.

Merci

Très cordialement.

MERCI DE TRANSMETTRE CES INFORMATIONS À VOS PROCHES ET AMIS